











REGLEMENT

I - PREAMBULE

Cette Course de Caisses à Roquebrune sur Argens, dont ce sera la première édition, est organisée par le Comité des Fêtes. Elle est de type folklorique avec chronométrage.

Elle est organisée dans le but d'animer la commune de façon originale, écologique, pour le plaisir des petits comme des grands, dans la bonne humeur, le respect du règlement et de l'adversaire. Plusieurs catégories vous sont proposées du simple amateur au conducteur avisé, chacun trouvera sa place, son classement pour le plaisir de tous, pour le fun ou pour l'adrénaline, sans prendre des risques inutiles.

II - DONNEES TECHNIQUES

La caisse à savon est un véhicule possédant 4 roues, un système de direction et des freins. La fabrication doit être artisanale, avec des contraintes de construction minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Cependant, la sécurité doit être la priorité absolue pour la protection, tant du pilote que du public.

Les caisses à savon peuvent être mono ou biplace.

Elles doivent comporter :

- 4 roues
- La caisse doit disposer d'un plancher.
- Un siège bien fixé avec dossier et une ceinture de sécurité ou harnais
- Si possible, des côtés de 20 cm de hauteur en partant du siège
- Des freins efficaces. Les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur 2 roues au minimum.
- Une direction sans trop de jeu
- Les dimensions seront de 2.60 m de long maximum et de 1.70 m de large maximum.
- Deux points d'attache boulonnés ou soudés seront à prévoir à l'avant et à l'arrière afin de pouvoir remorquer celle-ci. Diamètre intérieur de 2.5 cm minimum. Obligatoire : Prévoir une élingue de 1,5m, résistance à la rupture 1t avec deux mousquetons ou crochets pour le remorquage.
- Le poids maximum ne doit pas dépasser 120kg
- Caisses automobiles interdites
- La caisse à savon doit pouvoir être déplacée par deux personnes.
- Elle doit fonctionner uniquement par gravité et ne doit comporter aucun moteur, quel qu'en soit le type.
- La présence de publicités sur le véhicule ou sur les vêtements est autorisée à l'exception de toute publicité concernant les boissons alcoolisées, les cigarettes et le tabac en général.
- Elle ne doit comporter aucun équipement en verre ou objets coupants et tranchants, ni être constituée avec des matériaux qui pourraient être dangereux pour le pilote ou les spectateurs. Sa conception doit permettre au pilote d'évacuer facilement le véhicule.

III - SECURITE

- Le ou les pilotes doivent obligatoirement porter un casque, moto de préférence, mais un casque de ski ou de roller est autorisé. Les casques de vélo ne sont pas acceptés.
- Le port de gants est obligatoire de préférence moto ou similaire (pas de gants de cyclistes ou autres qui ne protègent pas les doigts), pantalon obligatoire, haut à manches longues obligatoire, chaussures fermées obligatoires. L'équipement devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. Le port de genouillères et de coudières est vivement conseillé.
- La position dans la caisse à savon doit être assise.
- La ceinture de sécurité ou un harnais est obligatoire.
- Une homologation des caisses à savon et la vérification de l'équipement des pilotes seront faites par le responsable technique du Comité des Fêtes. En cas de non-respect des consignes, l'accès à la course sera refusé.
- Il est demandé aux pilotes d'avoir un comportement responsable. Les pilotes qui se présenteront dans un état "suspect" se verront interdire l'accès à la course.
- Le parcours est balisé et sécurisé par des ballots de paille, barrières, pneus etc.
- Des commissaires de course sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les pilotes participants doivent respecter le circuit et s'engagent à ne rien modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation. Des secouristes et infirmiers seront présents en nombre prévu par un Dispositif Prévisionnel de Secours.

IV - DEROULEMENT DES COURSES

- A partir de 8h30, homologation des véhicules et des pilotes
- Un autocollant avec un n° de caisse sera fourni et apposé par le Comité des Fêtes
- Essais libres de 10h à 12h.
- Pause-déjeuner de 12h à 14h00.
- Courses de 14h00 à 17h00
- Un snack est installé sur le parking des Artichauts de la Mairie d'honneur ainsi qu'un stand buvette restaurations près du départ. Certains restaurants seront également ouverts.
- Reprise des courses (2ème et 3ème manche) à 14h jusqu'à 18h maxi
- Une parade de toutes les caisses sera organisée descente "au pas" avant la remise des prix
- Le départ sera donné en haut du Parking de la Chapelle Sainte Anne et l'arrivée se fera devant la Mairie d'Honneur Place des Artichauts.
- Le circuit sera totalement fermé à la circulation durant les épreuves.
- Durant les courses, les pilotes devront respecter les instructions des commissaires de course postés sur le parcours.
- Ceux-ci disposeront de drapeaux :
- Un drapeau rouge indiquant que la course est neutralisée, les véhicules doivent alors impérativement s'arrêter et obéir aux instructions du commissaire. Si le véhicule arrêté n'est pas la cause de la neutralisation de la course, il sera autorisé à refaire sa course.
- Le drapeau blanc signalera un appel des secours
- o Le drapeau vert signale la piste ouverte et dégagée

V - RESPONSABILITES

- Âge requis minimum : 12 ans, contrôlé sur présentation d'un justificatif d'identité
- Chaque membre d'équipage est couvert par la propre assurance responsabilité civile du Comité des Fêtes. Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur tuteur légal pouvant justifier de l'autorité parentale.
- Le Comité des Fêtes de Roquebrune sur Argens (organisateur) décline toute responsabilité en cas de vol, d'incidents, d'accidents ou de tout dommage matériel ou corporel subi par les participants ou causés à des tiers. Il ne pourra être tenu pour responsable de quelconque accident survenu aux participants ou à des tiers.
- Tout concurrent s'oppose à porter plainte ou à demander réparation si son véhicule subit des dommages causés par autrui lors de la descente. Et réciproquement, tout concurrent s'oppose à causer volontairement des dommages à un concurrent lors de la course dans le but de terminer premier.

VI - INSCRIPTIONS

L'ouverture des inscriptions se fera à partir du 22 Juillet 2024. La participation aux courses s'élève à 30€ par véhicule. Le formulaire d'inscription en ligne est disponible sur le site de l'office du tourisme. Il ne doit être envoyé qu'après avoir pris connaissance de ce règlement et de l'accepter sans réserve.

Date et signature du concurrent :